

Mémoire concernant le projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles à Contrecœur

Introduction

La Coopérative de solidarité-santé de Contrecœur souhaite exprimer ses préoccupations concernant le projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles dirigé par Triumvirate Environmental. Ce projet, qui implique l'utilisation d'un procédé de désorption thermique anaérobie pour la récupération de matières organiques, soulève plusieurs questions liées à la santé publique, à l'environnement et à la qualité de vie des résidents de Contrecœur. Nous voulons attirer l'attention du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur les impacts potentiels du projet, en particulier dans un contexte où la qualité de l'air dans la région est déjà compromise.

Contexte environnemental et sanitaire de Contrecœur

Contrecœur est une région fortement industrialisée, où plusieurs usines contribuent aux émissions de polluants atmosphériques tels que les oxydes d'azote (NOx), les particules fines (PM2.5) et les composés organiques volatils (COV). Ces polluants dépassent régulièrement les limites permises par les normes provinciales et fédérales. Des études de santé publique indiquent que la région souffre déjà d'une incidence élevée de maladies respiratoires, dont l'asthme et les bronchites chroniques, ainsi qu'un taux accru de cancers pulmonaires, par rapport à d'autres régions du Québec.

Problème des droits acquis et risques pour la santé publique

Nous souhaitons souligner que Triumvirate Environmental bénéficie déjà de droits acquis, leur permettant de dépasser les limites permises pour certaines émissions toxiques dans l'air. Ce fait est particulièrement préoccupant, car il laisse la porte ouverte à des dépassements supplémentaires sous couvert de cette exemption, ce qui pourrait aggraver les conditions de santé publique. Compte tenu des problèmes respiratoires déjà largement répandus dans la population de Contrecœur, il est impératif que cette entreprise ne se serve pas de ces droits acquis pour intensifier les émissions de substances toxiques, mettant ainsi en péril la santé des résidents locaux.

Impact du projet sur la qualité de l'air

Le procédé de désorption thermique anaérobie, bien que novateur au Québec, présente des risques d'émissions supplémentaires de particules fines et de composés organiques volatils (COV). Même si des mesures d'atténuation, telles que des filtres à charbon et des systèmes de captation des vapeurs, sont prévues, elles ne garantissent pas l'absence de fuites ou de dépassements accidentels. Or, dans une région où les niveaux de polluants

sont déjà élevés, tout ajout à la charge toxique de l'air risque d'entraîner des conséquences graves pour la santé publique

.

Recommandations

1. **Élimination des droits acquis pour les dépassements des limites toxiques :**
 - Nous recommandons que les autorités réglementaires révoquent les droits acquis de l'entreprise concernant les dépassements de toxiques dans l'air. En effet, il est inacceptable de permettre de tels dépassements dans une région déjà fragilisée par la pollution. Toute dérogation à cette exigence devrait être strictement interdite.
2. **Renforcement de la surveillance de la qualité de l'air :**
 - Il est crucial que des systèmes de surveillance continue de la qualité de l'air soient installés autour du site du projet et dans les zones résidentielles environnantes. Ces systèmes devraient surveiller les niveaux de NOx, COV, PM2.5, ainsi que d'autres substances dangereuses. Les résultats doivent être publiés en temps réel pour que la population soit informée de la qualité de l'air qu'elle respire.
3. **Études épidémiologiques et suivis de santé :**
 - Avant toute autorisation du projet, des études épidémiologiques doivent être menées pour évaluer l'impact potentiel sur la santé publique. Il est recommandé d'effectuer des suivis réguliers des indicateurs de santé respiratoire et pulmonaire chez les résidents, avec des rapports annuels soumis aux autorités sanitaires.
4. **Mise en place d'un plan d'urgence environnementale :**
 - Nous recommandons que Triumvirate Environmental développe un plan d'urgence détaillé pour gérer toute situation de fuite ou de dépassement de toxiques. Ce plan devrait inclure des mécanismes d'alerte rapide pour la population, ainsi que des protocoles clairs pour limiter l'exposition des résidents en cas d'incident.
5. **Consultation continue avec les citoyens :**
 - Afin de maintenir la transparence et la confiance, l'entreprise doit s'engager à organiser des consultations publiques régulières pour informer les citoyens des progrès du projet et répondre à leurs préoccupations. Il est également recommandé de créer un comité de suivi citoyen pour s'assurer que l'entreprise respecte les engagements pris.

Conclusion

La Coopérative de solidarité-santé de Contrecœur exprime sa profonde inquiétude quant à l'impact du projet de Triumvirate Environmental sur la qualité de l'air et la santé des résidents de la région. Nous insistons sur la nécessité d'un contrôle strict des émissions et d'une surveillance renforcée de la qualité de l'air. Il est également essentiel que les droits

acquis de l'entreprise, lui permettant de dépasser les limites d'émissions toxiques, soient annulés pour protéger la santé publique. Nous espérons que nos recommandations seront prises en compte et que des mesures appropriées seront mises en place pour garantir un avenir sain et durable à Contrecœur.

Chantal Dubuc

Directrice générale

